



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Crédit d'impôt pour le dispositif Pinel

Question écrite n° 7544

Texte de la question

Mme Eva Sas appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur les inégalités d'accès au dispositif « Pinel » de réduction d'impôt sur le revenu. Ce dispositif, visant à favoriser l'investissement locatif dans l'habitat collectif est actuellement déployé sous la forme d'une réduction d'impôt sur le revenu. Cette forme conduit à l'exclusion de ce dispositif des 50 % des citoyens pour lesquels l'impôt sur le revenu est nul, ainsi que celles et ceux pour qui la réduction d'impôt potentielle dépasse le montant de leur impôt. En particulier, aucun dispositif de report de cette diminution d'impôt n'est prévu. Pour les propriétaires qui perdent subitement des revenus, ou lors des changements de modalités de calcul de l'impôt, ce dispositif n'assure alors plus son rôle de sécurisation de l'investissement. Mme la députée lui demande ainsi s'il est prévu de transformer ce dispositif en crédit d'impôt, ce qui rendrait universel l'accès à ce dispositif.

Données clés

Auteur : [Mme Eva Sas](#)

Circonscription : Paris (8^e circonscription) - Écologiste - NUPES

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7544

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 avril 2023](#), page 3767

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)